

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail Patrie

MINISTERE DU COMMERCE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRADE

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION
N° 0004/DC/MINCOMMERCE/CIPM/2021 DU 18 MARS 2021
RELATIVE A L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DU
MINISTERE DU COMMERCE.-

FINANCEMENT : BIP MINCOMMERCE, EXERCICE 2021

IMPUTATION : 55 21 320015 2276



DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

1- AVIS DE CONSULTATION
2- REGLEMENT DE LA CONSULTATION
3- DESCRIPTION DE LA FOURNITURE
4- CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET FORFAITAIRES (CBPUF)
5- CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (CDQE)
6- SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)
7- GRILLE D'ÉVALUATION
8- PROJET DE LETTRE COMMANDE
9- FORMULAIRES TYPES
10-LISTE DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES



PIECE N°1 :

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° 0004 /DC/MINCOMMERCE/CIPM/2021 DU 7 8 MARS 2021
RELATIVE A L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DU MINISTERE
DU COMMERCE.



Pièce N°1.1- Version française



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail Patrie

MINISTERE DU COMMERCE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRADE

INTERNAL TENDER'S BOARD

**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° 0004/DC/MINCOMMERCE/CIPM/2021 DU 18 MARS 2021 RELATIVE A
L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE./-**

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Vu le procès-verbal de la réunion en date du **15 février 2021** de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du MINCOMMERCE, Le Ministre du Commerce lance, pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun, un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation relative à l'acquisition des tablettes au profit de son Département ministériel.

2. CONSISTANCE DE LA FOURNITURE

La prestation, objet du présent Avis de Consultation pour une Demande de Cotation, consiste en la fourniture au Ministère du Commerce de vingt-cinq (25) tablettes.

3. LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

3.1. La livraison se fera au Ministère du Commerce

3.2. Le délai de livraison objet du présent marché est de : **quarante-cinq (45) jours.**

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

4. ALLOTISSEMENT

La fourniture objet de la présente Demande de Cotation, est en un (01) lot unique.

5. ENVELOPPE PREVISIONNELLE

Le cout prévisionnel du projet s'élève à **dix millions (10 000 000) de francs CFA TTC.**

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cette Consultation est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais installées sur le territoire national et ayant une expérience avérée dans la fourniture de ce type de matériel.

7. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.



8. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINCOMMERCE au titre de l'exercice 2021, sur la ligne d'Imputation Budgétaire n° 55 21 320015 2276.

9. CONSULTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier physique peut être consulté aux heures ouvrables, au Ministère du Commerce, Service des Marchés Publics, 1^{er} étage, porte 106, téléphone : 222 22 69 68, la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> et au Journal des Marchés (JDM) de l'ARMP dès publication du présent Avis.

10. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier de Consultation peut être obtenu au Ministère du Commerce, Service des Marchés Publics, 1^{er} étage, porte 106, téléphone : 222 22 69 68, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **dix mille (10 000) FCFA** payable au Trésor Public et représentant les frais d'achat du dossier.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées et au Journal des Marchés (JDM) de l'ARMP pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

11. REMISE DES OFFRES

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

l'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra parvenir contre récépissé au Ministère du Commerce, Service des Marchés Publics, 1^{er} étage, porte 106, au plus tard le 9 AVR 2021 à **13h30** précises heure locale, et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° 0004 /DC/MINCOMMERCE/CIPM/2021 DU 18 MARS 2021 RELATIVE A L'ACQUISITION DES
TABLETTES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

12. CAUTIONNEMENT PROVISoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de : **deux cent mille (200 000) FCFA**.

Elle est valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.

13. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles



doivent dater de moins de trois-(03) mois, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

14. OUVERTURE DES PLIS

9 AVR 2021 L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 9 AVR 2021 à 14h30 précises, heure locale, en un seul temps dans la Salle de Conférences du Ministère du Commerce par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du MINCOMMERCE.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

15. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

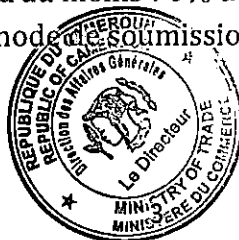
(Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des candidats).

15.1 Critères éliminatoires

(Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.)

Il s'agit notamment:

- d'un dossier administratif ou financier incomplet ou non conforme après 48 heures ;
- d'une fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- de l'absence de la caution de soumission ;
- de la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister) ;
- de la non-conformité du modèle de soumission ;
- de l'absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le MINMAP;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
- de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- de la non satisfaction du Maître d'Ouvrage par rapport à une prestation antérieure du soumissionnaire ;
- offre n'ayant pas satisfait à au moins 70% de l'ensemble des critères essentiels ;
- de la non-conformité du mode de soumission ;



15.2. Critères essentiels

(Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations ou livrer les fournitures, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.)

Les offres techniques seront évaluées suivant le système de notation binaire (oui/non) et suivant les critères essentiels détaillés dans la grille d'évaluation.

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- le chiffre d'affaires ;
- présentation de l'offre (ordre des pièces, lisibilité, reliure, clarté) ;
- délai de livraison ;
- expérience et références du soumissionnaire (copies des contrats, des PV de réception pour des marchés de même nature);
- caractéristiques techniques des fournitures proposées ;
- service après-vente ;
- attestation de solvabilité bancaire, supérieure ou égale à dix millions (**10 000 000**) FCFA délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances ;

Seules les offres ayant obtenu, à l'issue de l'évaluation technique, une note supérieure ou égale à 70 % des critères essentiels seront retenues pour la suite de la procédure.

16. PRESENTATION DES OFFRES

Les documents constituant l'offre seront placés sous enveloppes dont :

- **l'enveloppe A** contenant les pièces du dossier administratif (Volume 1)
- **l'enveloppe B** contenant l'offre technique (Volume 2)
- **l'enveloppe C** contenant l'offre financière (Volume 3)

Toutes les pièces constitutives des offres (enveloppe A, B et C) seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant la mention de l'Appel d'Offre concerné.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

17. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura satisfait à tous les critères éliminatoires, dont l'offre technique aura été jugée satisfaisante c'est-à-dire répondant à au moins 70% des critères essentiels et dont l'offre financière aura été évaluée la moins-disante.

18. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.



19. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, au Ministère du Commerce, Services des Marchés Publics, 1^{er} étage, porte 106, Tél. 222.22.69.68 ou en ligne au JDM de l'ARMP ou sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

20. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Yaoundé, le 18 MARS 2021

COPIES :

- MINMAP
- ARMP
- MINCOMMERCE
- Président CIPM
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



Handwritten signature: Ngangwa





Pièce N°1.2- Version anglaise



**NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION
No. ____/DC/MINCOMMERCE/CIPM/2021 OF _____ FOR THE
ACQUISITION OF DIGITISER TABLETS FOR THE MINISTRY OF TRADE. /-**

1. PURPOSE OF ANNOUNCEMENT OF BIDDING

Having regard to the minutes of MINCOMMERCE Tenders Board meeting of _____, the Minister of Trade, on behalf of the Government of the Republic of Cameroon, hereby launches a Notice of Consultation for a Request for Quotation for the acquisition of digitiser tablets for the Ministry of Trade.

2. NATURE OF SUPPLIES

The services, subject of this Notice of Consultation for a Request for Quotation shall involve supplying the Central Services of the Ministry of Trade with 25 (twenty five) digitiser tablets.

3. PLACE AND TIME-LIMIT FOR DELIVERY

3.1. Delivery shall be made to the Ministry of Trade.

3.2. The delivery time for this contract shall be: **60 (sixty) days**.

This period shall start from the date of notification of the instructions to contractor to start providing the services.

4. ALLOTMENT

The supplies covered by this Request for Quotation shall be made in a single lot.

5. ESTIMATED BUDGET

The estimated cost of the project shall be **10,000,000 (ten million) CFA francs, taxes included**.

6. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this announcement of bidding shall be open on equal terms to all Cameroon-based enterprises incorporated under the Company Law and specialising in supplying this type of equipment.

7. SUBMISSION METHOD

The submission method selected for this consultation shall be [Indicate one of the following three submission methods: online, offline, online or offline].

8. FINANCING

Financing shall be provided by the 2021 Public Investment Budget (PIB) of the Ministry of Trade, allocation: 55 21 320015 2276.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail – Patrie

MINISTERE DU COMMERCE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRADE

INTERNAL TENDER'S BOARD

**NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION
No. 0004/DC/MINCOMMERCE/CIPM/2021 OF 19 MARS 2021 FOR THE
ACQUISITION OF DIGITISER TABLETS FOR THE MINISTRY OF TRADE. /-**

1. PURPOSE OF ANNOUNCEMENT OF BIDDING

Having regard to the minutes of MINCOMMERCE Tenders Board meeting of 15th february 2021 the Minister of Trade, on behalf of the Government of the Republic of Cameroon, hereby launches a Notice of Consultation for a Request for Quotation for the acquisition of digitiser tablets for the Ministry of Trade.

2. NATURE OF SUPPLIES

The services, subject of this Notice of Consultation for a Request for Quotation shall involve supplying the Central Services of the Ministry of Trade with 25 (twenty five) digitiser tablets.

3. PLACE AND TIME-LIMIT FOR DELIVERY

3.1. Delivery shall be made to the Ministry of Trade.

3.2. The delivery time for this contract shall be: **45 (forty five) days.**

This period shall start from the date of notification of the instructions to contractor to start providing the services.

4. ALLOTMENT

The supplies covered by this Request for Quotation shall be made in a single lot.

5. ESTIMATED BUDGET

The estimated cost of the project shall be **10,000,000 (ten million) CFA francs, taxes included.**

6. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this announcement of bidding shall be open on equal terms to all Cameroon-based enterprises incorporated under the Company Law and specialising in supplying this type of equipment.

7. SUBMISSION METHOD

The submission method selected for this consultation shall be [Indicate one of the following three submission methods: online, offline, online or offline].



8. FINANCING

Financing shall be provided by the 2021 Public Investment Budget (PIB) of the Ministry of Trade, allocation: 55 21 320015 2276.

9. CONSULTATION OF TENDER DOCUMENTS

Tender documents can be consulted during working hours, at the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1st floor, room 106, telephone: 222 22 69 68, and the electronic version in ARMP's Public Contracts Journal or on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> as soon as this Notice is published.

10. ACQUISITION OF TENDER DOCUMENTS

Tender documents can be obtained during working hours, at the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1st floor, room 106, telephone : 222 22 69 68, as soon this Notice is published, upon presentation of a receipt showing payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of **10,000 (ten thousand) CFA francs** accounting for consultation document purchase charges.

It is also possible to obtain tender documents by free download from the COLEPS platform available at the above addresses and from the ARMP's Public Contracts Journal for the electronic version. However, the online submission shall be subject to the payment of the purchase fee for tender documents.

11. SUBMISSION OF BIDS

Each bid shall be drafted in English or French.

the bid shall be submitted in 07 (seven) copies, including 1 (one) original and 06 (six) duplicates, written as such thereon, in accordance with the provisions of Tender Documents, to the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1st floor, room 106, against a receipt, not later than **9 AVR 2021**, at **1:30 pm** precisely (local time) and shall be labelled :

NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION
No. 0004/DC/MINCOMMERCE/CIPM/2021 OF 7 8 MARS 2021 FOR THE
ACQUISITION OF DIGITISER TABLETS FOR THE MINISTRY OF TRADE. /-

(TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER REVIEW SESSION)

12. PROVISIONAL GUARANTEE BOND

Each tenderer must attach to its administrative documents, a bid bond established by a first class bank approved by the Ministry in charge of Finance and listed in Exhibit 12 of tender documents in the amount of: **200,000 (two hundred thousand) CFA F.**

Bid bonds shall be valid for a period of 30 (thirty) days beyond the (deadline) validity date of the bids.

13. ADMISSIBILITY OF BIDS

Under pain of being rejected, the other administrative documents required must be originals or true copies certified by the issuing service, in compliance with the special rules and regulations governing this invitation to tender. They must be less than 3 (three) months old or have been drawn up after the date of signature of the invitation to tender.

Any bid that does not comply with this Tender Notice and the tender document requirements shall be declared inadmissible. Bids not including bid bonds issued by a first-class bank

approved by the Ministry in charge of Finance or the non-compliance with model tender documents shall be rejected outright with no recourse.

14. OPENING OF BIDS

Administrative, technical and financial bids shall be opened by the Ministry of Trade Tenders Board on 19 AVR 2021 at **2:30 pm** precisely (local time), in the conference room of the Ministry of Trade.

Only bidders or their duly designated representatives shall be allowed to attend the opening of bids, which shall take place in one phase.

Any bid that does not comply with the tender document requirements shall be declared inadmissible.

15. BID EVALUATION CRITERIA

(The purpose of these criteria is to identify and reject bids that are incomplete or do not substantially comply with the conditions set out in tender documents, particularly with regard to the admissibility of administrative documents, the conformity of the technical bid with the technical specifications of tender documents and the qualification of bidders).

15.1 Eliminary criteria

(The eliminary criteria set out the minimum conditions to be met in order to be admitted to the evaluation according to the essential criteria. They do not have to be scored. Failure to comply with these criteria shall result in the rejection of the tenderer's offer).

These include:

- incomplete or irregular administrative or financial bid after 48 hours;
- misrepresentation or forged documents;
- the absence of the bid bond;
- the non-conformity of the tender model;
- the absence of a sworn statement whereby the tenderer certifies that he/she/it has not abandoned any contract during the last (3) three budget years, but also that their names are not included in the list of failing companies drawn up by MINMAP on a yearly basis;
- the omission of a quantified unit price in the unit price schedule;
- the absence of a leaflet accompanied by the manufacturer's technical data sheets;
- the absence of legal metrology approval in the field of volumetric analysis as importer-repairer of measuring instruments for and of approval in the field of weights and measures as importer-repairer of measuring instruments in the fields of mass weighing or a notarized agreement with an approved company in this field;
- failure to satisfy the Contracting Authority in connection with a previous service provided by the tenderer;
- a bid which failed to meet at least 70% of all essential criteria;
- the non-conformity of the bidding method.



15.2. Essential criteria

(The so-called essential criteria are those that are essential or key to judging the technical and financial capacity of the tenderers to perform the services or deliver the supplies that are the subject of the invitation to tender. These must be determined according to the nature and nature of the services to be provided).

Technical bids shall be rated through the binary method (yes/no) and following the essential criteria detailed in the assessment grid.

The essential criteria for the qualification of tenderers shall relate, by way of indication, to:

- turnover ;
- presentation of the bid (order of required documents, readability, binding, clarity);
- delivery time;
- experience and references of the bidder (copies of the contract and reports of proceedings for the reception of contracts of same nature)
- technical characteristics of the supplies proposed;
- after-sales service;
- a bank solvency certificate (solvency higher than or equal to **10,000,000** (ten million) CFA F issued by a first-class bank or funding body approved by the Ministry in charge of Finance .

Only bids having obtained, at the end of the technical evaluation, a score higher than or equal to 70 % of essential criteria shall be eligible for going on with the procedure.

16. SUBMISSION OF BIDS

Tender documents shall be put in double envelope including:

- **envelope A** containing the documents of the administrative file(Volume 1)
- **envelope B** containing the technical bid (Volume 2)
- **envelope C** containing the financial bid (Volume 3)

All tender documents (envelopes A, B and C) shall be put in a large, sealed outer envelope marked with the relevant invitation to tender.

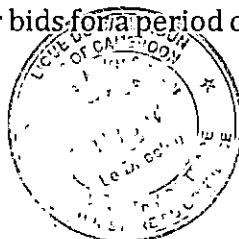
The constituent documents of each bid shall be numbered in the order of tender documents and separated by inserts of identical colour.

17. AWARD OF CONTRACT

The contract shall be awarded to the bidder who has met all eliminatory criteria, including a technical bid deemed satisfactory, that is to say a bid meeting at least 70% of essential criteria with the lowest evaluated financial bid.

18. VALIDITY OF BIDS

Tenderers shall remain bound by their bids for a period of 90 (ninety) days from the deadline for submitting bids.



19. FURTHER INFORMATION

Further information on this Invitation to Tender may be obtained during working hours, from the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1st floor, room 102, Tel. 222.22.69.68 and online at the ARMP's Public Contracts Journal or on the COLEPS platform at the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

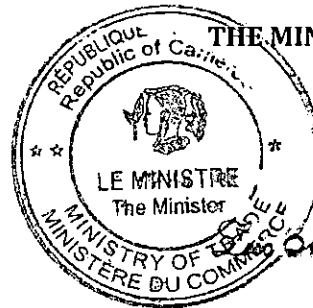
20. ANTI-CORRUPTION AND WHISTLEBLOWING

For any attempt at bribery or bad practices, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

Yaoundé, 17 8 MARS 2021

Copies :

- MINMAP
- ARMP
- MINCOMMERCE
- Chairperson of CIPM
- POSTING
- FILING/ARCHIVES



THE MINISTER OF TRADE

[Handwritten signature]
Christiane Allonga
Allonga





- presentation of the bid (order of required documents, readability, binding, clarity);
- delivery time;
- experience and references of the bidder (copies of the contract and reports of proceedings for the reception of contracts of same nature)
- technical characteristics of the supplies proposed;
- after-sales service;
- a bank solvency certificate (solvency higher than or equal to **10,000,000** (ten million) CFA F issued by a first-class bank or funding body approved by the Ministry in charge of Finance .

Only bids having obtained, at the end of the technical evaluation, a score higher than or equal to 70 % of essential criteria shall be eligible for going on with the procedure.

16. SUBMISSION OF BIDS

Tender documents shall be put in double envelope including:

- **envelope A** containing the documents of the administrative file(Volume 1)
- **envelope B** containing the technical bid (Volume 2)
- **envelope C** containing the financial bid (Volume 3)

All tender documents (envelopes A, B and C) shall be put in a large, sealed outer envelope marked with the relevant invitation to tender.

The constituent documents of each bid shall be numbered in the order of tender documents and separated by inserts of identical colour.

17. AWARD OF CONTRACT

The contract shall be awarded to the bidder who has met all eliminatory criteria, including a technical bid deemed satisfactory, that is to say a bid meeting at least 70% of essential criteria with the lowest evaluated financial bid.

18. VALIDITY OF BIDS

Tenderers shall remain bound by their bids for a period of 90 (ninety) days from the deadline for submitting bids.

19. FURTHER INFORMATION

Further information on this Invitation to Tender may be obtained during working hours, from the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1st floor, room 102, Tel. 222.22.69.68 and online at the ARMP's Public Contracts Journal or on the COLEPS platform at the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

20. ANTI-CORRUPTION AND WHISTLEBLOWING

For any attempt at bribery or bad practices, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

Yaoundé, 7 8 MARS 2021

THE MINISTER OF TRADE



Copies :

- MINMAP
- ARMP
- MINCOMMERCE
- Chairperson of CIPM
- POSTING
- FILING/ARCHIVES

PIECE N°2 : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION



Article 1^{er} - Contenu du Dossier de Consultation

- 1.1 Le Dossier de Consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettre-Commandes, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces Lettre-Commandes.
- 1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :
 - 1- L'Avis de consultation
 - 2- Le Règlement de la demande de cotation
 - 3- Le Descriptif de la Fourniture
 - 4- Le Cadre du Bordereau des Prix Unitaires ET Forfaitaires (CBPUF)
 - 5- Le Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (CDQE)
 - 6- Le Sous Détail des Prix Unitaires (SDPU)
 - 7- La grille d'évaluation
 - 8- Le projet de lettre commande
 - 9- Les formulaires types
 - 10- La liste des établissements bancaires et organismes financiers agréés
- 1.3 Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation.

Article 2 - Langues de l'offre

L'offre, ainsi que toutes les correspondances la constituant, seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 : Présentation générale des offres

3.1 Établissement de l'offre

Les offres seront établies en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, rédigés en français ou en anglais. Elles devront être chiffrées en francs CFA et faire ressortir les montants :

- Hors Taxes (HT) ;
- Toutes Taxes Comprises (TTC).

3.2 Présentation du pli contenant les offres

3.2.1 L'enveloppe extérieure

Les plis contenant les soumissions seront insérés dans une grande enveloppe dite extérieure portant la mention :

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° 0004/DC/MINCOMMERCE/CIPM/2021 DU 18 MARS 2021 RELATIVE A L'ACQUISITION DES
TABLETTES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE
«À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

3.2.2 Les enveloppes intérieures

L'enveloppe extérieure devra contenir trois (03) enveloppes cachetées.

3.2.2.1 La première enveloppe dite "**Enveloppe A**" portera la mention "Pièces Administratives" et contiendra les documents ci-après :

- 1) une déclaration d'intention de soumissionner timbrée faisant apparaître les noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués s'il s'agit d'une société, la raison sociale et l'adresse du siège social du soumissionnaire (**original**);
- 2) une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le MINMAP (**original**);
- 3) une carte de contribuable en cours de validité (**copie certifiée conforme**);
- 4) une attestation de non-redevance fiscale délivrée par le Centre Divisionnaire des Impôts compétent datant de moins de trois (03) mois (**original**);
- 5) une copie certifiée conforme de l'Etat de Commerce ;
- 6) une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire, datant de moins de trois (03) mois (**original**);
- 7) une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, certifiant le reversement des cotisations sociales (**original**);

- 8) une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des finances (**original**);
- 9) un reçu de versement des frais d'acquisition du Dossier de Consultation (**original**);
- 10) la caution bancaire de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des finances (**original**);
- 11) la délégation des pouvoirs dans le cas où le soumissionnaire agit comme mandataire d'un groupement, ainsi que la convention de groupement (**original**);
- 12) une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par L'ARMP (**original**);
- 13) le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page et signé à la dernière ;
- 14) une attestation de localisation timbrée délivrée par les services des impôts territorialement compétents (**copie certifiée conforme**) ;
- 15) un plan de localisation timbré du soumissionnaire délivré par les services des impôts territorialement compétents (**original**).

N.B. : -toutes les pièces suscitées seront produites en version originale ou en photocopies certifiées conforme datant de moins de trois (03) mois ;

-Toutes les pièces à incidence fiscale devront être légalisées par les services des Impôts territorialement compétents ;

-En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 3, 7, 8, 9, 10, 11,12 et 13 étant présentées uniquement par le mandataire du groupement.

3.2.2.2 La deuxième enveloppe cachetée "**Enveloppe B**" portera la mention: «Offre Technique», et devra contenir une description succincte des caractéristiques et détails techniques des fournitures proposées, accompagnées des prospectus et photos correspondants; les expériences de l'entreprise dans les réalisations similaires (pièces justificatives à l'appui et procès-verbal de réception); le délai de livraison.

3.2.2.3 La troisième enveloppe cachetée dite "**Enveloppe C**" portera la mention : "Offre Financière" et contiendra la soumission proprement dite (suivant modèle joint), timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ; le bordereau des prix unitaires ; le cadre du devis quantitatif et estimatif avec un montant hors taxes et un montant toutes taxes comprises ; ainsi que tous les documents donnant le détail des prix proposés.

NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par des intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Article 4 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en **Francs CFA**.

Article 5 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des dites offres.

Article 6 - Cachetage et marquage des offres

Les Cocontractants placeront l'original et six (06) copies de leurs offres dans une enveloppe cachetée adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée et portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tel qu'indiqué dans le Dossier de Demande de Cotation.

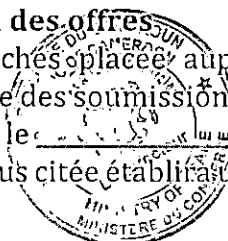
Article 7 - Dépôt des offres

Les offres seront déposées au MINCOMMERCE, Service des Marchés Publics, porte 106, 1^{er} étage au plus tard le _____ à 13h30, heure locale.

Article 8 - Ouverture des plis et évaluation des offres

8.1 La Commission de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage procédera à l'ouverture des offres en un temps, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, au cours d'une séance qui aura lieu le _____ à 14H30, heure locale.

8.2 La Commission de Passation des Marchés sus citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.



Article 9 - Vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant à :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau de comparaison des offres.

Article 10 - Attribution de la Lettre-Commande

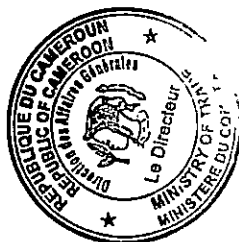
10.1 La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins- disante.

10.2 Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution de la Lettre-Commande et publiera le résultat dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

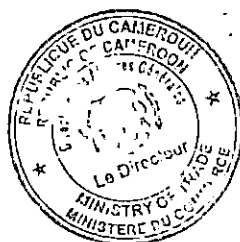
- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le montant de la Lettre-Commande ;
- d) le délai de livraison.

Article 11 - Signature de la Lettre-Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre - Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.



PIECE N°3: DESCRIPTION DES FOURNITURES



N°	Désignation	Quantité	Caractéristiques
01	Tablette	25	<p><u>Ecran :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - taille écran : 10.1 pouces - définition : 1920 x 1200 pixels - technologies d'affichage : LCD - DPI : 224 ppp <p><u>Stockage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mémoire : 32 Go - Stockage extensible : micro SD - Capacité à supporter une carte mémoire de 400 Go - Emplacement SIM : oui <p><u>Performance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Processeur : Exynos 7904 ou équivalent - RAM : 2Go - Nombre de cœurs de processeur : 8 - Fréquence du processeur : 1.8 Ghz <p><u>Audio :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de haut-parleur : 2 <p><u>Batterie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité batterie : 6150 mAh - Technologie de batterie : LI-PO <p><u>Système d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système d'exploitation : Android - Version du système d'exploitation (OS) : Android 9.0 <p><u>Appareil photo :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Caméra : 8 Mpx - Flash arrière : flash LED - Capteur photo frontale : 5 Mpx <p><u>Réseau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Norme de réseau : Wi-fi 5 (ac) - Compatibilité : 4G <p><u>Connectivité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Norme wifi : wifi 5 (ac) - Prise jack : oui - GPS : oui <p><u>Capteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capteur de lumière ambiante : oui - Accéléromètre et boussole électronique : oui



PIECE N°4 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET FORFAITAIRES (CBPUF)



n° d'ordre	Libellé ou désignation	Prix unitaire en chiffres HT en F CFA	Prix unitaire en lettres HT en FCFA



PIECE N°5 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (CDQE)



N°	Désignations	Unités	Qtés	PU	Prix Total en FCFA
MONTANT HTVA					
TVA					
IR					
MONTANT TTC					
NET A MANDATER					

Arrêté le présent devis à la somme de.....FCFA (toutes taxes comprises)

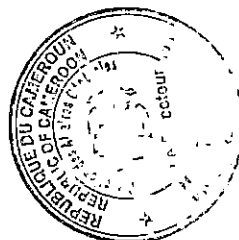
Nom du Soumissionnaire

Signature.....

Date.....



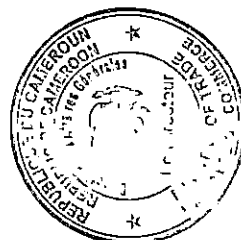
PIECE N°6 : SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)



N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût de la commande	Frais de livraison	Marge	Prix Unitaire HT



PIECE N°7 : GRILLE D'EVALUATION



GRILLE D'EVALUATION

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° _____/DC/MINCOMMERCE/CIPM/2021 _____ RELATIVE A L'ACQUISITION DES
TABLETTES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif ou financier incomplet ou non conforme après 48 heures ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- absence de la caution de soumission ;
- non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister) ;
- non-conformité du modèle de soumission ;
- Absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le MINMAP ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
- absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- Non satisfaction du Maître d'Ouvrage par rapport à une prestation antérieure du soumissionnaire ;
- Offre n'ayant pas satisfait à au moins 70% de l'ensemble des critères essentiels ;
- non-conformité du mode de soumission ;

SOUSSIONNAIRE : _____

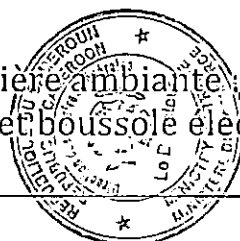
I - PRESENTATION DES OFFRES	OUI	NON
Ordre des pièces		
lisibilité		
Reliure		
clarté		
II- EXPERIENCES DU FOURNISSEUR		
1 expérience similaire justifiée par une copie du marché et un PV de réception		
2 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception		
3 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception		
4 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception		
5 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception		



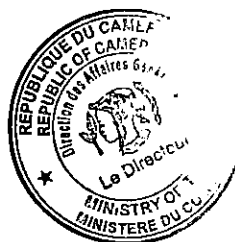
III- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

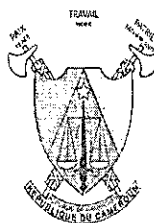
ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.

N°	Désignation	Qté	Caractéristiques	Oui/non
01	Tablette	///	<p><u>Ecran :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - taille écran : 10.1 pouces - définition : 1920 x 1200 pixels - technologies d'affichage : LCD - DPI : 224 ppp <p><u>Stockage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mémoire : 32 Go - Stockage extensible : micro SD - Capacité à supporter une carte mémoire de 400 Go <p><u>Performance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Processeur : Exynos 7904 - RAM : 2Go - Nombre de cœurs de processeur : 8 - Fréquence du processeur : 1.8 Ghz <p><u>Audio :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de haut-parleur : 2 <p><u>Batterie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité batterie : 6150 mAh - Technologie de batterie : LI-PO <p><u>Système d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système d'exploitation : Android - Version du système d'exploitation (OS) : Android 9.0 <p><u>Appareil photo :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Caméra : 8 Mpx - Flash arrière : flash LED - Capteur photo frontale : 5 Mpx <p><u>Réseau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Norme de réseau : Wi-fi 5 (ac) - Compatibilité : 4G <p><u>Connectivité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Norme wifi : wifi 5 (ac) - Prise jack : oui - GPS : oui <p><u>Capteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capteur de lumière ambiante : oui - Accéléromètre et boussole électronique : oui 	



PIECE N°8 : PROJET DE LETTRE COMMANDE





LETTRE COMMANDE N° _____/LC/MINCOMMERCE/2021 DU _____ PASSEE APRES
AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° _____/DC/MINCOMMERCE/CIPM/2021 DU _____ RELATIVE A L'ACQUISITION DES
TABLETTES PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.-

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : ACQUISITION DES TABLETTES
AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE :

BP :

Tel :

CARTE DE CONTRIBUABLE N° :

REGISTRE DE COMMERCE N° :

COMPTE BANCAIRE N°

LIEU D'EXECUTION : MINCOMMERCE-YAOUNDE

DELAI D'EXECUTION : quarante-cinq (45) jours

IMPUTATION : 55 21 320015 2276

FINANCEMENT : BIP MINCOMMERCE 2021

MONTANTS :

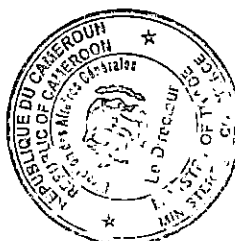
MONTANT HTVA	FCFA
TVA	FCFA
AIR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

SOUSCRITE LE : -----

SIGNEE LE : -----

NOTIFIEE LE : -----

ENREGISTREE LE : -----



ENTRE :

Le Ministère du Commerce, représenté par **Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA**, Ministre du Commerce ci-après désigné "LE MAITRE D'OUVRAGE"

d'une part,

ET :

L'Entreprise dont le siège social est à

Représentée par Monsieur/Madame , son, ci-après désigné « LE COCONTRACTANT »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

TITRE II : DESCRIPTION DES FOURNITURES

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

TITRE V : SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)



CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet l'acquisition des tablettes au profit du Ministère du Commerce.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre-Commande est passée suivant L'AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° ____/DC/MINCOMMERCE/CIPM/2021 DU _____ RELATIVE A L'ACQUISITION DES TABLETTES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la Lettre Commande sont les suivantes :

- la soumission du cocontractant dans toutes ses parties non contraires aux dispositions de la présente Lettre-Commande ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- la description des fournitures
- le Bordereau des Prix Unitaires et forfaitaires (BPUF);
- le Devis Quantitatif et Estimatif (DQE);
- le Sous-Détail des Prix Unitaires (SDPU).

ARTICLE 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Les principaux textes applicables au marché sont :

- La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités publiques ;
- La loi n° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
- La loi N° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;
- Le Décret n° 2001/051/PM du 16 avril 2001 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Le Décret n° 2012/513 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Commerce ;
- le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
- le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- l'Arrêté N°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat du DAO ;
- l'Arrêté n°033 CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives générales applicables aux marchés publics ;
- la Décision N°00000432/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements ministériels ;
- la Décision N°0235/MINCOMME du 12 juillet 2019 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère du Commerce ;



- La Circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2021 ;
- Les textes régissant les corps de métiers ;
- Les autres normes en vigueur en République du Cameroun dans le domaine concerné par le marché.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE, DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR DU MARCHE.

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre - Commande et des textes généraux auxquels elle se réfère, il est précisé que :

- **Le Maitre d'Ouvrage** est : le Ministre du Commerce. Il représente l'administration bénéficiaire des prestations, passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation ;
- **le Chef de service du marché** est : Le Directeur des Affaires Générales du MINCOMMERCE ; Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.
- **l'Ingénieur du marché** est un représentant de la Cellule Informatique ; L'Ingénieur du Marché doit vérifier que les fournitures sont conformes aux spécifications techniques décrites au détail technique du présent marché, les approuver ou les refuser si elles sont, ou non conformes.

ARTICLE 6 : LANGUES, LOIS ET REGLEMENTS

6.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

6.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 7 : NORMES

7.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

7.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

8.1. Toutes communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire :

Madame/Monsieur.....

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage et au chef de service du marché son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de [A préciser] chef-lieu de la Région dont relèvent les Prestations.

b. Dans le cas où le Maitre d'Ouvrage est le destinataire :

Monsieur le Ministre du Commerce. avec copie adressée dans les mêmes délais, à l'Autorité Contractante, au Chef de service du marché, au Maître d'oeuvre, à l'ingénieur du marché, le cas échéant.

8.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maitre d'Ouvrage, avec copie à l'Autorité Contractante, et au Chef de Service du marché.



ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE

Les différents Ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- 9.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de Service du marché et à l'Ingénieur du marché ;
- 9.2. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le chef de service du marché et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur du marché.
- 9.3. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service du marché, avec copie à l'Ingénieur du marché.
- 9.4. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Chef de Service du marché après avis de l'Ingénieur du marché et notifiés par ce dernier au Cocontractant.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 10 : RÔLE ET RESPONSABILITES DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture des ordinateurs complets tel que décrit à la pièce n°4 du Dossier de Consultation ainsi que dans le devis quantitatif et estimatif joints en annexe, sous le contrôle de l'Ingénieur du marché, conformément à la présente Lettre-Commande et aux règles et normes en vigueur.

ARTICLE 11 : DOMICILE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant est réputé avoir élu domicile en République du Cameroun.

ARTICLE 12 : CONSISTANCE DES FOURNITURES

Les prestations comprennent la fourniture de cinq (05) ordinateurs complets tel que décrit à la pièce n°4 du Dossier de Consultation.

ARTICLE 13 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES

Le prestataire produira au moment de la livraison, toute la documentation technique relative au matériel livré incluant le certificat d'origine. Il procédera aux essais dans ses ateliers ou dans les ateliers ou magasins du concessionnaire agréé.

ARTICLE 14 : SERVICE APRES-VENTE

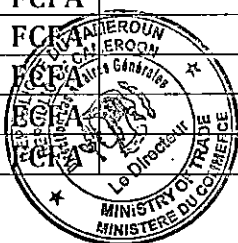
Le fournisseur devra assurer la maintenance du matériel fourni pendant une période d'un (01) an à compter de la date de réception définitive.

CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 15 : MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à _____ (_____) Francs CFA toutes taxes comprises.

MONTANT HT	FCFA
TVA	FCFA
IR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA



ARTICLE 16 : CAUTIONS ET GARANTIES

16.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à deux pourcent (2%) du montant TTC de la Lettre-Commande et

est délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

Le cautionnement définitif sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un (01) mois suivant la date de réception provisoire du matériel, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage, après demande du fournisseur.

16.2. Cautionnement de retenue de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant Toutes Taxes Comprises de la Lettre-Commande. La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai de trente (30) jours après la réception définitive (à l'issue de la période de garantie) sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

ARTICLE 17 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT

Le Cocontractant sera rémunéré sur présentation d'une facture établie en six (06) exemplaires dont l'original doit être timbré selon le tarif en vigueur.

La facture devra être revêtue des mentions de prise en charge et de liquidation accompagnées du procès-verbal de réception provisoire en quatre (04) exemplaires et l'original du marché dûment enregistré conformément à la réglementation en vigueur.

Les paiements se feront par virements bancaires au compte n° _____ ouvert dans les livres de _____ Agence de _____.

La domiciliation bancaire n'est pas susceptible de changement durant l'exécution de la prestation.

ARTICLE 18 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont réputés fermes et non révisables.

ARTICLE 19 : INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont dûs conformément à l'article 167 alinéa (3) du décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics.

ARTICLE 20 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans les délais contractuels, le Cocontractant sera passible de pénalités calculées par jour calendaire dans les conditions ci-après :

- 1/2000^{ème} du montant de la Lettre - Commande du 1^{er} au 30^e jour de retard ;
- 1/1000^{ème} au-delà du 30^e jour de retard.

ARTICLE 21 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La présente Lettre-Commande est soumise au régime fiscal et douanier en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 22 : FRAIS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront enregistrés et timbrés par les soins du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 23 : NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement institué par la réglementation en vigueur, sont désignés comme suit :

- **Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses :** le Ministre du Commerce ;
- **Responsable chargé du paiement :** le Trésorier Payeur Général du MINFI ;
- **Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché :** le Chef de Service du marché.



CHAPITRE IV : RECEPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 24 : RECEPTION TECHNIQUE

Le cocontractant demande par écrit au Chef de Service du marché, avec copie à l'ingénieur du marché, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

La Commission de réception technique est composée ainsi qu'il suit :

- l'Ingénieur du marché (un représentant de la Cellule Informatique du MINCOMMERCE);
- le cocontractant ou son représentant dûment mandaté.

Elle vérifiera la qualité et la conformité du matériel livré, par rapport aux caractéristiques définies dans la pièce N°4 du DAO et dans le devis quantitatif et estimatif, et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception provisoire.

La réception technique fera l'objet d'un procès-verbal dressé et signé séance tenante par tous les intervenants.

ARTICLE 25 : RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire se fera au MINCOMMERCE.

Le Cocontractant saisit le Maître d'Ouvrage dans un délai d'au moins une semaine avant la date de livraison qui sera fixée par le Maître d'Ouvrage dans les cinq (05) jours qui suivent la correspondance du cocontractant. Ce dernier est tenu d'assister ou de se faire représenter aux travaux de la Commission ; son absence équivaut à l'accord sans réserve aux conclusions de celle-ci.

25.1 Composition et attributions de la Commission de réception provisoire

La Commission de réception provisoire est composée des membres suivants :

Président : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

Membres :

- le représentant du MINMAP, observateur;
- le Comptable Matières du Cabinet du MINCOMMERCE;
- un représentant du Service des Marchés Publics du MINCOMMERCE;
- le Cocontractant ou son représentant dûment mandaté.

Rapporteur : l'Ingénieur du Marché (un représentant de la Cellule Informatique du MINCOMMERCE).

25.2 Documents à fournir par le prestataire lors de la réception provisoire

- une copie de la facture décrivant les matériels à livrer et indiquant leurs quantités, leurs prix et le montant total toutes taxes comprises ;
- la notification de la livraison ;
- le certificat d'origine et de garantie du fournisseur ou du concessionnaire agréé.

ARTICLE 26 : LIVRAISON ET GARANTIE

26.1. Lieu de livraison

La livraison se fera au Ministère du Commerce.

26.2. Délai de livraison

Le délai de livraison est fixé à quarante-cinq (45) jours maximum, à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la prestation au Cocontractant.

26.3. Délai de garantie

Le délai de garantie est fixé à six (06) mois, à compter de la date de réception provisoire. Pendant cette période, les défauts constatés sont à la charge du Cocontractant.

ARTICLE 27 : RECEPTION DEFINITIVE

27.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

27.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

27.3. La réception définitive marque la fin du marché. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le marché.



CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 28 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La lettre commande peut être résiliée dans les cas et selon les conditions prévues par le présent DAO et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 29 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, le Cocontractant ne verra sa responsabilité dérogée que s'il a averti, par écrit, le Maître d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant la fin du 10ème jour suivant la survenance dudit cas de force majeure. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier le cas de force majeure.

ARTICLE 30 : REGLEMENT DES LITIGES

Les différends ou litiges nés de l'exécution de la lettre commande peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 31 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la lettre commande seront édités par les soins du fournisseur et fournis au Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 32 ET DERNIER : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE

La lettre commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Ministre du Commerce et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au cocontractant.

TITRE II : DESCRIPTION DES FOURNITURES

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

TITRE V : SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)



PAGE__ET DERNIÈRE DE LA LETTRE COMMANDE N°__ /LC/MINCOMMERCE/2021
 DU____PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°
 ____/DC/MINCOMMERCE/CIPM/2021 DU _____ RELATIVE A L'ACQUISITION DES
 TABLETTES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.

MONTANTS

MONTANT HT	FCFA	
TVA	FCFA	
IR	FCFA	
MONTANT TTC	FCFA	
NET A MANDATER	FCFA	

SIGNATURES ET VISAS

le Cocontractant	le Ministre du Commerce « Maître d'Ouvrage »
Yaoundé, le -----	Yaoundé, le -----

ENREGISTREMENT



PIECE N°9 : FORMULAIRES TYPE



9.1 Déclaration d'intention de soumissionner (à dater, signer et timbrer)

Je soussigné :

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

Entreprise :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier de consultation Nationale N° _____
Relatif à _____

Déclare par la présente, l'intention de mon Entreprise _____ (nom et raison sociale) de soumissionner pour ladite Consultation.

Fait à _____ le _____

Nom et Signature du Responsable



9.2 Modèle de soumission

Je, soussigné [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupementdont le siège social est à.....Inscrite au registre du commerce desous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans le dossier de consultation pour la demande de cotation N°____/DC/MINCOMMERCE/CIPM/2021 du _____ pour l'acquisition des tablettes, y compris le(s) additif(s) :

- me soumetts et m'engage à procéder à la livraison conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux des prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offreà..... [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors Taxes, et à..... francs CFA Toutes Taxes Comprises. [En chiffres et en lettres]

- m'engage à livrer les fournitures dans un délai de mois

- m'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

- les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....
.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent Marché en faisant donner crédit au compte n°ouvert au nom de auprès de la banque..... Agence de

Avant signature de la Lettre-Commande, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de

en qualité de.....

dûment autorisé à signer les soumissions

pour et au nom de.....



9.3 CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur le Ministre du Commerce « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le fournisseur, ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour l'acquisition des tablettes], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres

Ou

Le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du Marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer la Lettre-Commande, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif de la Lettre-Commande (cautionnement définitif), comme prévu dans celle-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à....., le
[Signature de la banque]



9.4 CAUTIONNEMENT DÉFINITIF

Banque:..... Référence de la
Caution : N°Adressée à Monsieur le Ministre du Commerce-
Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que.....

[Nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « le Cocontractant », s'est engagé, à réaliser le Marché relatif à l'acquisition des tablettes.

Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre-Commande que le Cocontractant remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche de la Lettre-Commande correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions de la Lettre-Commande,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement,

Nous, [Nom et adresse de banque],

Représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres]. Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification de la Lettre-Commande ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Cocontractant, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation de la Lettre-Commande. Il sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à le
[Signature de la banque]



9.5 : CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque :

Référence de la Caution : N°Adressée à Monsieur le Ministre du Commerce ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que[nom et adresse de l'entreprise],ci-dessous désigné « fournisseur », s'est engagé, à réaliser le marché relatif à l'acquisition des tablettes,

Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre-Commande que la retenue de garantie fixée à 5% du montant TTC de la partie d'ouvrage concernée de la Lettre-Commande peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur cette caution,

Nous, [nom et adresse de banque], Représentée par.....[noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du fournisseur, pour un montant maximum de [En chiffres et en lettres], correspondant à 5% du montant de la partie concernée du Marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifiée le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage fixé à 10%]] du montant cumulé de la livraison figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

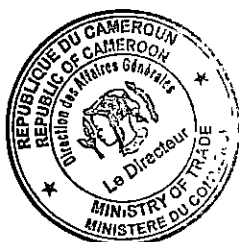
Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

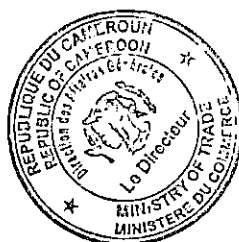
Signé et authentifié par la
banque

à....., le

[Signature de la banque]



**PIECE N°10 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS AGREES PAR LE MINISTERE DES FINANCES ET AUTORISES A EMETTRE
DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.**



I. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS ET HABILITÉS À ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS AU CAMÉROUN

N°	Liste des établissements de crédit	Sigle
01	Afriland First Bank (FIRST BANK) B.P. 11 834, Yaoundé	FIRST BANK
02	Banque Atlantique Cameroun (BACM) B.P. 2 933, Douala	BACM
03	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) B.P. 12 962, Yaoundé	BC-PME
04	Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK) B.P. 600, Douala	BGFIBANK
05	Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) B.P. 1 925, Douala	BICEC
06	Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun) B.P. 4 593, Douala	BOA Cameroun
07	Citibank Cameroun (CITIGROUP) B.P. 4 571, Douala	CITIGROUP
08	Commercial Bank-Cameroun (CBC) B.P. 4 004, Douala	CBC
09	Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA-BANK) B.P. 30 388, Yaoundé	CCA-BANK
10	Ecobank Cameroun (ECOBANK) B.P. 582, Douala	ECOBANK
11	National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) B.P. 6 578, Yaoundé	NFC-Bank
12	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun) B.P. 300, Douala	SCB-Cameroun
13	Société Générale Cameroun (SGC) B.P. 4 042, Douala	SGC
14	Standard Chatered Bank Cameroon (SCBC) B.P. 1 784, Douala	SCBC
15	Union Bank of Cameroon (UBC) B.P. 15 569, Douala	UBC
16	United Bank for Africa (UBA) B.P. 2 088, Douala	UBA

II. LISTE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE AGRÉÉES ET HABILITÉES À ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS AU CAMEROUN

N°	Liste des Compagnies d'assurance
01	Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala
02	Area Assurances S.A, B.P. 1 531, Douala
03	Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933, Douala
04	Beneficial General Insurance S.A, B.P. 2 328, Douala
05	Chanas Assurances S.A, B.P. 109, Douala
06	CPA S.A, B.P. 54, Douala
07	Nsia Assurances S.A, B.P. 2 759, Douala
08	Pro Assur S.A, B.P. 5 963, Douala
09	SAAR S.A, B.P. 1 011, Douala
10	Saham Assurances S.A, B.P. 11 315, Douala
11	Zenithe Insurance S.A, B.P. 1 540, Douala

